



COMPTE-RENDU

de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2012 à 20 heures

Membres présents : M. Jean-Claude DAL GOBBO, Mme Marie-Françoise BERGER, Mme Esther LEVET, M. Denis SHEEHAN, M. Jean-Marc MATTELON, M. Philippe MIERMONT, Mme Séverine PERRILLAT-AMEDE, Mme Sylvana CUNEO (8) -

A donné pouvoir : Mme Caroline CHARBONEL à M. Jean-Claude DAL GOBBO (1) -

Absents : M. Jérôme BOCQUET, M. Jean-Luc BRUNET, M. François MARGUERET(3) -

1) Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 25/10/2012.

2) Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Marie-Françoise BERGER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

3) Approbation du règlement de l'assainissement collectif :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement de l'assainissement collectif.

4) Transfert du Syndicat intercommunal Fier/Aravis et de ses compétences à la Communauté de Communes des Vallées de Thônes :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le transfert du Syndicat Fier/Aravis et de ses compétences à la CCVT. Les compétences de la CCVT seront donc modifiées selon le détail suivant :

Compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace : nouvelle compétence à inscrire : « suivi et révision du SCOT FIER/ARAVIS »
- La compétence « partenariat avec les associations foncières pastorales » sera complétée par : « gestion du plan pastoral territorial (PPT) sur les communes de la CCVT et sur des communes limitrophes »

Compétences optionnelles :

- Environnement : nouvelle compétence à inscrire : « gestion du site Natura 2000/Aravis sur les communes de la CCVT comprises dans le périmètre Natura 2000 et les communes limitrophes ».

5) Extension de la compétence « gestion des sentiers » de la CCVT :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de transférer à la CCVT les compétences suivantes :

Aménagement de l'espace :

- Aménagement et gestion des sentiers de randonnées :

- Pédestres : sentiers inscrits au plan départemental d'itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR) qui sont reconnus d'intérêt communautaire et sentiers non-inscrits au PDIPR mais inscrits sur la carte Tournette-Aravis éditée par la CCVT.
- VTT : réalisation et commercialisation d'une carte « circuits de randonnées VTT ».

6) Fixation de la rémunération des agents chargés du recensement de la population 2013 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement général de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2013 sur la Commune et qu'il sera effectué par Mme Catherine HAUETER et Mme Ghislaine BOCHET-CADET, recrutées pour cette mission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer la rémunération à attribuer aux deux agents recenseurs comme suit :

- 2,10 € par feuille de logement et 1,25 € par bulletin individuel,
- 31,00 € par séance de formation et 103,00 € pour la tournée de reconnaissance de la commune,
- 309,00 € correspondant au forfait pour déplacements et frais de téléphone.

7) Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Thônes :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite être consulté sur ce dossier.

8) Fixation du montant de la participation communale aux colonies de vacances UFOVAL pour 2013 :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en vertu de la convention passée avec UFOVAL concernant la participation de la Commune aux colonies de vacances accueillant des enfants d'Alex, il y a lieu de fixer le montant de la participation communale pour 2013. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 3,70 € par jour et par enfant le montant de cette participation.

9) Virement de crédits sur le budget annexe auberge :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer un virement de crédit de 100 € pour permettre le règlement d'éventuels reliquats de TVA en fin d'exercice.

10) Demandes de subventions d'associations diverses :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter ce point et de se prononcer sur les différentes demandes de subventions dans le courant du 1^{er} trimestre 2013 dans le cadre du vote du budget.

11) Concours communal de fleurissement :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le budget des récompenses à attribuer aux six lauréats du concours de fleurissement 2012 à 420,00 €. Ces récompenses seront sous la forme de bouquets de fleurs et de bons d'achat chez un fleuriste qui seront remis aux lauréats lors de la cérémonie des vœux de la municipalité qui aura lieu le 18 janvier 2013.

12) Questions diverses :

- Le Conseil Municipal décide de ne pas donner de suite favorable à la demande d'aide au financement d'une formation BAFA présentée par un particulier.
- Le Conseil Municipal décide que suite aux travaux d'extension du hangar communal, la remise en état de l'intérieur du bâtiment sera confiée aux chantiers d'insertion et réalisée en janvier 2013. Le chantier sera suivi par la commission travaux.

ALEX, le 20 décembre 2012.

Le Maire

Jean-Claude DAL GOBBO

